

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 29 Mars 2022



Présents : Valérie BENOIT, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents : Olivier BERNARD procuration à Florence MIELLE, Yannick IVAIN- DEBOUCHAUD procuration à Cédric LEVE

Secrétaire : Karine CHAULET

La séance est ouverte à 19h00.

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Convention Agence Territoriale Côte d'Or (Conseil départemental) :

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Vote du Compte de Gestion 2021 Budget Commune et Budget Annexe Clos du Lavoir :

Après une présentation de l'ensemble des chapitres et avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à 14 voix pour et 1 abstention la clôture du Compte de Gestion 2021 comme suit :

Budget Commune		
Investissement euros	Fonctionnement euros	Total euros
-593 036.75	86 760.86	-506 295.89

Budget Annexe Clos du Lavoir		
Investissement euros	Fonctionnement euros	Total euros
-28 618.32	59 847.74	31 229.42

Vote du Compte Administratif 2021 Budget Commune et Budget Annexe Clos du Lavoir :

Après une présentation de l'ensemble des chapitres, le maire sort de la salle, la présidence est assurée par Mme Gago 2^{ème} adjointe. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à 13 voix pour et 1 abstention le Compte Administratif 2021 comme suit :

Budget Commune		
Investissement euros	Fonctionnement euros	Total euros
518 214.43	129 198.78	647 413.21

Budget Annexe Clos du Lavoir		
Investissement euros	Fonctionnement euros	Total euros
-149 651.39	447 809.40	298 158.01

Vote du taux des taxes :

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention, le maintien des taux des taxes fiscales communales pour l'année 2022.

Affectation du résultat Budget Commune et Budget Annexe Clos du Lavoir :

Après avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal affecte le résultat 2021 comme suit :

Sur le budget Commune :

En recettes d'investissement : 518 214.43 euros

En recettes de fonctionnement : 129 198.78 euros

Sur le budget Annexe Clos du Lavoir :

En dépenses d'investissement : - 149 651.39 €

En recettes de fonctionnement : 447 809.40 €

Subventions associations :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder des subventions en 2022 comme suit :

- Comité des Fêtes : 500 euros
- La Diane société de chasse : 150 euros
- Meistrelkkaa : 150 euros
- La Cigale et la Fourmi : 200 euros
- Coopérative scolaire : 1700 euros
- FCR : 500 euros
- Les Mille Pattes : 300 euros
- Premat et Moi : 150 euros
- Le Carreau de Remilly : 150 euros
- Prévention routière : 450 euros

Vote du budget primitif principal :

Après une présentation de l'ensemble des chapitres et avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté à 14 voix pour et 1 abstention le budget primitif 2022. Il se répartit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
DEPENSES euros	1 167 303.04	946 305.00
RECETTES euros	1 175 326.83	946 305.00

Vote du budget Annexe - Clos du Lavoir :

Après une présentation de l'ensemble des chapitres du budget et avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à 14 voix pour et 1 abstention le budget annexe 2022 du Clos du Lavoir. Il se répartit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
DEPENSES euros	396 937.78	843 733.29
RECETTES euros	496 098.29	843 733.29

Montant du loyer et des charges – logement 1 rue de L'Ile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel du logement situé 1 rue de l'Ile à 464.81 euros + 10 euros de provisions sur charges + 10 euros pour la location du local extérieur.

Achat de mobilier pour la salle annexe à la salle du Vernois et pour la salle du Conseil :

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à valider un devis de la société Adequat pour l'achat de tables et chaises pour la salle annexe à la salle du Vernois et de tables pour la salle du Conseil, pour un montant total de 4239.30 euros TTC.

La séance se termine à 21 h 45

Rappel des bonnes pratiques de voisinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Permanence du Conseiller Numérique :

Afin de vous aider dans la réalisation de vos tâches administratives, la Communauté de Communes Norge et Tille et la mairie ont mis en place une permanence avec un Conseiller Numérique chaque premier et troisième vendredi du mois de 14h à 16h dans les locaux de la mairie.

Enquête Convention Territoriale Globale :

Dans le cadre de la démarche « Convention Territoriale Globale » menée par la Communauté de Communes et la CAF, tous les habitants de Remilly sur Tille sont invités à participer à une enquête afin de connaître vos usages des services et vos attentes. Cette enquête est importante et participera à l'amélioration des services du territoire.

Vous pouvez y participer jusqu'au 23 avril par le lien suivant (disponible sur le site de la mairie) :

<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/8ee4eed9>

Nous vous rappelons que les élections présidentielles se dérouleront à la salle du conseil de la mairie les 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h.